

**Traitements annuels
de la Secrétaire générale et de l'Administrateur/trice
Exercice 2023**

Secrétaire générale	
Traitement de base et ajustement de poste	184 064 €

Administrateur/trice	
Traitement de base de l'Administrateur/trice et Ajustement de poste	173 400 €

Ces traitements ont fait l'objet d'une réduction d'environ 5% par rapport à ceux qui étaient en vigueur en 2018.

**Régime indemnitaire de la Secrétaire générale et de
l'Administrateur/trice**

Secrétaire générale

- Indemnité de fonction et de représentation 7 670 € par mois ;
- Indemnité compensatoire pour salaires des employés à la résidence officielle, incluant les charges sociales : 10 000 € par mois.

Administrateur/trice

- Indemnité de logement : 5 100 € par mois
- Indemnités pour frais de représentation (uniquement sur présentation des justificatifs) :

Ces frais sont plafonnés à hauteur de 4 950 euros par mois, soit 59 400 euros sur une année civile de 12 mois.

- % utilisé : 19,63%, soit 11 661 euros
- % non utilisé : 80,37%, soit 47 739 euros reversés au budget régulier